

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2021_054

Création d'un emploi non permanent en contrat à durée déterminée 1 mois suite à un accroissement temporaire d'activité

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf décembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Arnaud CURVELIER, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET, Madeleine MACQ, Jean-Philippe MARTIN, Pierre PANTANELLA, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Didier CADAUX par Patrick SALSON, Catherine JOUVE par Gilbert FAUCHER, Régis VALGALIER par Madeleine MACQ

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 30 novembre 2021

| | | |
|------------------------------------|---------------|----------------|
| Délégués du comité syndical | | |
| En exercice : 23 | Présents : 11 | Pouvoirs : 3 |
| Résultat du vote | | |
| Pour : 14 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

Considérant la réussite de la campagne de communication pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des habitations situées en zone inondable, réalisé au cours de l'été 2021 dans le cadre de l'action 5.1 du PAPI d'intention,

Considérant la fin du stage de 6 mois de Mme Tess UFA, stagiaire recrutée pour cette mission,

Considérant le recrutement de Mme Tess UFA suite à la délibération DE_2021_037 du 30 septembre 2021 créant un emploi non permanent en contrat à durée déterminée d'une durée de 3 mois, du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021, pour un accroissement temporaire d'activité,

Considérant que la mission ne sera pas terminée au 31 décembre 2021, il convient de créer un emploi non permanent de technicien territorial pour une durée de 1 mois pour faire face à ce nouveau accroissement temporaire d'activité et ainsi finaliser la mission ;

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré :

Décide la création de l'emploi suivant à compter du 1^{er} janvier 2022 :

| | |
|----------------|------------------------|
| Filière | Technique |
| Catégorie | B |
| Cadre d'emploi | Technicien territorial |
| Grade | Technicien territorial |

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 09/12/2021
048-200080547-20211209-DE_2021_054-DE

| | |
|------------------|--|
| Temps de travail | 35h00 |
| Type de contrat | Contrat à durée déterminée |
| Durée du contrat | 1 mois |
| Intitulé | Chargé(e) de mission diagnostics de vulnérabilité aux inondations |
| Missions | <ul style="list-style-type: none"> Réaliser les diagnostics de vulnérabilité des habitations situées en zone inondable. |

Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent contractuel recruté dans cet emploi seront inscrits au budget primitif 2022,

Autorise le président à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Serge VÉDRINES

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 09/12/2021
et publié ou notifié
le 10/12/2021